



Trappes, le 15 septembre 2017

Académie de Versailles  
24 rue Jean Jaurès  
78190 Trappes  
s3-versailles@snepfusu.net

A Monsieur le Recteur  
Rectorat de Versailles  
3 boulevard de Lesseps  
78017 Versailles Cedex

Objet : interventions du SNEP-FSU aux AG UNSS de rentrée

Monsieur le Recteur,  
Monsieur le Secrétaire Général,

Vous aviez convenu que, dans le cadre des réunions organisées par l'UNSS dans les 4 départements de l'académie de Versailles, les représentant-e-s du SNEP-FSU pouvaient intervenir es-qualité sur des questions concernant le sport scolaire du second degré. Cet accord était assorti d'une nécessaire maîtrise du temps d'expression. Nous avons pris acte favorablement de votre positionnement, nous engageant à respecter les conditions de notre expression.

Nous sommes au regret de devoir porter à votre connaissance des faits et comportements qui constituent un désaveu de votre parole, alors que le matin même du 6 Septembre, vous nous aviez confirmé votre position rappelée ci-dessus.

Le 6 Septembre dernier, dans 2 des 4 départements, les représentant-e-s du SNEP-FSU ont été interdits de prise de parole pendant la réunion UNSS de rentrée :

- Dans les Yvelines, la réunion a été déclarée close. Les représentants locaux du SNEP-FSU (Jérôme LE CAM et Benjamin FABAS, co-secrétaires départementaux) ont ensuite été autorisés à prendre la parole. Interpelé par Bruno MARECHAL, co-secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles et professeur d'EPS dans les Yvelines, l'IA-IPR-EPS présent - qui a publiquement signifié, devant l'ensemble des collègues présents, qu'il parlait « au nom du DASEN et du Recteur » - a confirmé que le SNEP-FSU n'était autorisé à s'exprimer qu'une fois la réunion terminée.
- Dans les Hauts de Seine, alors que les représentants locaux du SNEP-FSU étaient invités à s'exprimer, l'IA-IPR-EPS présente a immédiatement pris la parole pour déclarer que la réunion était terminée. Interpelée par Patrick MATHIEU, co-secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles ainsi que par Erwin ESTAY et Jocelyn BEURIER, co-secrétaires départementaux du SNEP-FSU, tous trois professeurs d'EPS dans les Hauts de Seine, l'IA IPR-EPS a affirmé qu'il s'agissait d'une « décision prise au niveau rectoral ».

Ces faits sont inacceptables.

Ils constituent une mise en cause de votre parole et une nouvelle attaque contre le SNEP-FSU, co administrateur de l'UNSS et seul syndicat représentatif des enseignant-e-s d'EPS dans l'académie de Versailles.

L'attitude récurrente des IA-IPR-EPS de l'académie de Versailles contre notre organisation est incompréhensible : elle est en total décalage avec les relations que notre organisation, ses représentant-e-s et ses élu-e-s ont avec l'ensemble de l'administration. Nous tenons à dénoncer avec la plus grande fermeté un tel comportement qui vise à entretenir de façon délibérée une zone de tension voire de conflit à laquelle - nous pensions - la parole rectorale officielle avait mis un terme.

La posture « anti-SNEP-FSU » de la part de personnes ayant autorité, susceptible d'être relayée au sein même de l'UNSS, constitue, de plus, une forme d'harcèlement moral à l'égard des hommes et des femmes, responsables du SNEP-FSU, confrontés au mépris de leur engagement dans le cadre du service public du sport scolaire.

Face à la gravité de la situation, nous avons l'honneur de solliciter une audience dans les meilleurs délais, souhaitant que soit mis un terme à des comportements et des pratiques que nous considérons déplacés.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick Mathieu, Marc Legein, Bruno Maréchal

Co-secrétaires académiques du SNEP-FSU Versailles

